

*Ministère de la Culture et de la communication*

**CFDT-Culture**

**CFTC-Culture**

**UNSA-Culture**

**Boycott des instances paritaires  
et des réunions qui leur sont attachées**

Nous avons reçu un certain nombre de demandes de précisions, de la part d'adhérents siégeant en tel ou tel CTP ou CHS, troublés par l'annonce faite par le SNEA/CGT (Écoles d'architecture) de la suspension du boycott des instances, au prétexte que, suite à l'entrevue des organisations syndicales avec le cabinet du ministre de la Culture (14 décembre), le ministère était conduit « à suspendre les moyens mis en œuvre pour l'application de la RGPP et à ouvrir de réelles négociations sur la situation de l'emploi et des moyens au ministère entre l'administration et les organisations syndicales. »

Pour nous, CFDT-Culture, CFTC-Culture, UNSA-Culture, la situation reste conflictuelle, même si les formes du conflit sont suspendues. Nous ne voyons pas de raison, en l'absence de toute avancée **concrète** sur les motifs qui ont enclenché la grève, et qui figurent sur le préavis de grève pour le 2 décembre déposé par toutes les organisations syndicales le 27 novembre 2009, de renoncer à ce moyen de pression que constitue notre refus de siéger aux instances paritaires. (Rappelons qu'en cas d'urgence, à la deuxième séance, la « parité » administrative, dans la solitude que nous lui infligeons, peut parfaitement voter son avis, dont le ministre ensuite fait ce qu'il veut. Mais il vaut tellement mieux pouvoir prétendre que la décision a été prise en concertation...)

Nous rappelons à nos adhérents, siégeants ou experts, que le boycott est une décision de toutes les organisations syndicales du ministère réunies le 7 décembre au soir : « Les organisations syndicales réunies ce jour ont décidé que, face à l'intransigeance du ministre, elles refusaient de siéger dans aucune des instances dites de "dialogue social". » Nous réinsistons sur le fait que cette décision est valable pour tous les CTP, centraux ou locaux, et tous les CHS, et qu'aucune décision contraire n'a été prise par les organisations syndicales, puisque le mouvement continue.

Quant aux reconvoctions après le boycott de la séance primitive, nous avons déjà eu l'occasion de préciser nos positions. Aujourd'hui, ce n'est pas sur les ordres du jour que nos organisations ont décidé de boycotter le 7 décembre, mais plus généralement sur un contexte, celui qui a conduit à la grève. Si ce contexte n'a pas changé – l'administration ne lâchant rien, **le mouvement continuant sous d'autres formes**, même si les grèves sont suspendues –, nous boycottons également la reconvoction, suivant le principe que nous avons énoncé tous ensemble le 7 décembre.

**Il va de soi que ce boycott ne s'applique à aucune des réunions concernant les agents eux-mêmes (CAP, CCP), ou des négociations sur le mouvement.**

*le 18 décembre 2009*